



PROFESSION : COMMISSAIRE AUX COMPTES

PROFESSION : COMMISSAIRE AUX COMPTES

Yannick OLLIVIER, dans le cadre de sa candidature pour la présidence de la CNCC, inscrit ses propositions dans le cadre de **trois piliers fondamentaux** que nous avons complétés des différentes propositions de la liste IFEC Lyon - Riom :

1^{ER} PILIER

Mobiliser tous les professionnels sur l'ensemble des territoires, quels que soient la taille de leurs cabinets et leurs modes d'exercice. L'atteinte de nos objectifs ne sera possible que si la dynamique émerge du terrain. Ils doivent être entendus et se reconnaître dans les réflexions et actions engagées par l'institution.

Dans le cadre de cette proposition, nous avons évoqué les axes suivants :

- ▶ Intégrer dans notre liste des cabinets de toutes tailles pour servir l'ensemble des professionnels ;
- ▶ Réussir un rapprochement harmonieux des Compagnies de Lyon et de Riom ;
- ▶ Faire connaître à nos Confrères « les missions rebond » appropriées aux enjeux stratégiques, économiques et juridiques de nos clients ;
- ▶ Remonter auprès de nos instances les souhaits des professionnels qui souhaitent plus de part pour le jugement professionnel, moins de check lists, plus de présence sur le terrain et de proximité auprès des clients, moins d'audits en salle de réunion, etc. ;
- ▶ Redonner leur place aux territoires : plus de vision régionale et de bon sens, ce bon sens qui fait fuir les IFRS car certains clients ne les comprennent pas, ce bon sens qui fait passer les ETI régionales d'Euronext à Euronext GROWTH... ;
- ▶ Développer les 5 à 7 tant à Lyon qu'à Clermont-Ferrand.

2ÈME PILIER

Placer la profession dans son rôle essentiel de créateur de confiance et de garant de la sécurité et de la transparence. Les acteurs économiques restent plus que jamais à la recherche d'informations qu'elles soient financières ou non, toujours plus fiables et qui les rassurent dans leurs prises de décisions. C'est le fondement de notre mission au service de l'intérêt général.

Nous l'avons développé dans les thèmes :

- ▶ Communiquer sur les atouts de notre profession au service de l'intérêt général ;
- ▶ Renforcer la marque Commissaire aux Comptes : Mieux se faire connaître des places financières régionales. Participer aux travaux des Think Tanks sur les sujets financiers et d'enseignement ;
- ▶ Contribuer à apporter de la valeur ajoutée à nos cabinets, nos collaborateurs, et nos clients ;
- ▶ Assurer le rebond de notre profession par les nouvelles missions contractuelles proposées par la CNCC ;
- ▶ Poursuivre les efforts pour conduire le régulateur à imposer la désignation d'un commissaire aux comptes dans les entités non encore visées par cette obligation et revenir à des seuils plus adaptés ;

- ▶ Evoluer vers une profession plus européenne, avec la possibilité d'intervenir dans des pays de la zone euro (diplôme et compétence européenne) ;
- ▶ Renforcer la distinction du profil des missions entre celles des EIP et les non EIP ;
- ▶ Mettre l'accent sur le rôle du Commissaire aux Comptes dans la prévention des difficultés des entreprises et adapter la procédure d'alerte pour une meilleure perception par les clients et une utilité accrue pour la protection des créanciers et des salariés ;
- ▶ Mieux faire connaître l'étendue et la qualité des travaux effectués par les Commissaires aux Comptes et leurs instances.

ZOOM SUR LES « MISSIONS REBOND »

Nous pensons notamment aux missions accessibles à tous les Confrères en fonction des compétences et des appétences de chacun :

Analyse des risques

- Analyse des risques et zones de vulnérabilité ;
- Evaluation de l'efficacité du contrôle interne comptable et financier ;
- Analyse de la solvabilité ;
- Analyse de la situation financière...

Conformité/efficacité d'un processus

- Cartographie des risques (sur la base d'un diagnostic des risques effectué en interne) ;
- Appréciation de la conformité d'un processus à un référentiel ;
- Appréciation de la conformité des dispositifs ;
- Lutte anti-blanchiment ;
- Lutte contre la corruption.

Respect des textes légaux et réglementaires

- Conformité fiscale ;
- Conformité sociale.

Numérique

- Analyse de l'exposition et de la maturité de l'entreprise aux risques cyber ;
- RGPD ;
- Audit des systèmes d'information...

3ÈME PILIER

Promouvoir l'unité des professions du chiffre qui constitue un atout majeur pour peser sur les débats politiques et pour défendre au mieux nos intérêts respectifs. L'unité ne rimant pas avec la pensée unique, nous devons continuer à construire cet ensemble dans un esprit harmonieux nourri par le développement des synergies et par un discours pédagogique sur la nécessaire complémentarité EC/CAC.

Nous l'avons développé lors de nos échanges avec les points suivants :

- ▶ Renforcer la complémentarité EC/CAC, le premier ayant la prérogative du conseil, le second de l'exercice des missions réglementaires et des nouvelles offres contractuelles que peut proposer le Commissaire aux comptes (cf. ci-dessus) :
- ▶ Renforcer l'attractivité de nos cabinets (EC/CAC) par la formation, la transition numérique, et de nouvelles méthodes de gestion (télétravail, RSE, renforcement du développement commercial, etc.) ;
- ▶ Renforcer les liens avec les universités ;
- ▶ Promouvoir les 5 à 7 interprofessionnels (avec les experts-comptables mais également les avocats, les notaires...).

► Faire de la révolution numérique une opportunité pour la profession :

Développer des moyens humains et des outils partagés sur des compétences spécifiques répondant aux besoins des clients telles que :

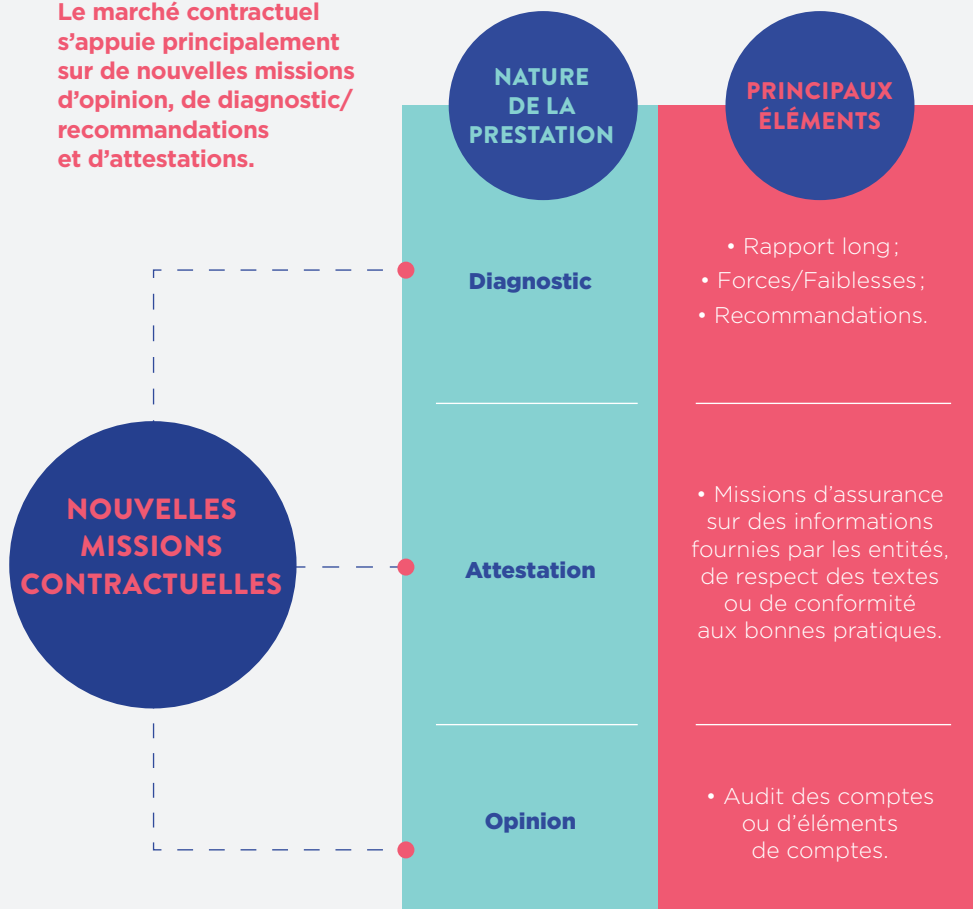
- Auditeurs des systèmes d'informations (SI, data , blockchain , analytique) ;
- Actuariat ;
- Expertise métier en matière d'évaluation, etc.

L'identification de ces professionnels, la définition du cadre général de leurs prestations et leurs référencements seraient réalisées par la CRCC LYON RIOM. Cette mutualisation des compétences et des moyens devrait permettre à l'ensemble des confrères d'accéder à tous types de missions y compris les missions nouvelles contractuelles.

LES MISSIONS CONTRACTUELLES

AVEC LA LOI PACTE, LE COMMISSAIRE AUX COMPTES PEUT DÉSORMAIS EXERCER DES MISSIONS DANS DES ENTITÉS DONT IL NE CERTIFIE PAS NÉCESSAIREMENT LES COMPTES.

Le marché contractuel s'appuie principalement sur de nouvelles missions d'opinion, de diagnostic/recommandations et d'attestations.



LES NOUVELLES OFFRES CONTRACTUELLES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

À titre d'exemples, quelques illustrations
des nouvelles offres réparties en quatre domaines* ●



DONNÉES FINANCIÈRES

- Analyse des risques et des zones de vulnérabilités ;
- Évaluation de l'efficacité du contrôle interne comptable et financier ;
- Attestations de données prévisionnelles / du business plan ;
- Audit financier contractuel ;
- Attestations des ratios financiers ;
- Analyse de la solvabilité ;
- Attestation de l'utilisation des fonds reçus à leur objet ;
- Analyse de la situation financière.



CONFORMITÉ/ EFFICACITÉ D'UN PROCESSUS

- Cartographie des risques ;
- Appréciation de la conformité d'un processus à un référentiel ;
- Analyse des conditions de fonctionnement d'un processus ;
- Appréciation de la conformité des dispositifs lutte contre le blanchiment des capitaux et le terrorisme ;
- Appréciation de la conformité des dispositifs de lutte contre la corruption ;
- Attestation de données extra-financières : responsabilité sociétale de l'entité.



RESPECT DES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

- Examen du respect des délais de paiement ;
- Examen de conformité sociale ;
- Examen de conformité fiscale ;
- Vérification du respect de dispositions liées à la forme juridique de l'entité ;
- Vérification du respect de dispositions réglementaires propres à l'exercice d'une activité.



NUMÉRIQUE

- Analyse de l'exposition et de la maturité de l'entité face aux risques cyber ;
- Analyse des dispositifs RGPD ;
- Audit des systèmes d'information ;
- ICO ;
- Blockchain.

**Cette liste n'étant pas exhaustive, d'autres offres contractuelles sont en cours d'élaboration pour répondre au mieux aux besoins de nos clients.*